



# MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne

### Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, 22.12.2021

Affaire suivie par : Véronique ANDRE  
Tél. : 02 96 60 84 70  
Courriel : [sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr](mailto:sdap.cotes-darmor@culture.gouv.fr)

Réf. : VA/01.22.

**L'architecte des Bâtiments de France  
Chef de l'UDAP des Côtes d'Armor**

à

**DRAC Bretagne  
Pôle Patrimoines  
Architecture et développement durable**

À l'attention de Monsieur Christophe Grange  
Conseiller pour l'architecture

**Objet : Création du Site Patrimonial Remarquable de la ville de Lannion.**

**22 - Lannion - Examen du projet par la CNPA du 13 janvier 2021**

**Avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Le dossier présenté porte sur la création du Site Patrimonial Remarquable de la ville de Lannion. La ville présente un ensemble urbain patrimonial remarquable. Les différentes époques de constitution de la ville se lisent encore aujourd'hui dans le tissu urbain et permettent d'apprécier la grande richesse des architectures observées dans le centre ancien et ses abords.

La ville s'est implantée sur les rives du Léguer. Aujourd'hui, les traces des remparts de la ville médiévale sont très lacunaires, néanmoins le tissu parcellaire et la densité des maisons à pans de bois dans le centre ancien témoignent de cette époque de construction de la ville. Les ensembles conventuels du qui se sont développés du XIV au XVI sont encore très présents dans la ville. Ils ont trouvé aujourd'hui de nouveaux usages. La ville portuaire a évolué, si l'activité liée à la mer est aujourd'hui absente elle n'en est pas moins prégnante dans la constitution du front bâti homogène sur les quais et lie la ville à son histoire maritime.

La topographie marque fortement la ville, offrant de larges perspectives vers les édifices emblématiques de la commune. L'église de Brélevnez par sa situation est l'un des repères majeurs de la ville.

En 1980, une étude portée par le ministère de l'environnement et du cadre de vie effectue une étude patrimoniale approfondie mettant en lumière les richesses patrimoniales de la ville et enfin en 1984 une étude de ZPPAUP est lancée mais n'aboutit pas. En 2009 une étude d'AVAP est relancée néanmoins, suite à des problèmes internes à la maîtrise d'œuvre le projet avorte. La municipalité de l'époque n'avait pas relancé le projet.

Aujourd'hui la ville de Lannion s'est inscrite dans une démarche de revitalisation forte. Les patrimoines sous toutes leurs formes participent à la construction de la ville de demain et le projet urbain patrimonial s'ancre dans l'histoire de la ville. Entamée en 2015 par la réalisation d'un plan guide lannion 2030, elle a été retenue en 2018 dans le dispositif action cœur de ville. Le projet de site patrimoniale présenté s'inscrit dans cette démarche avec la volonté des élus de préserver la qualité architecturale et urbaine du patrimoine bâti de Lannion tout en lui offrant des perspectives d'évolutions. Des outils incita-

tifs de reconquête du bâti ancien sont en place, une OPAH -RU et une campagne de ravalement de façade sont en cours sur le centre ancien.

L'ensemble des études et des projets de la ville sont accompagnés de dispositifs de participation citoyenne permettant aux lannionais de s'inscrire pleinement dans le devenir de la ville historique. Les premières étapes de construction du périmètre du site patrimonial remarquable ont fait l'objet d'échange et de concertation.

La délimitation du périmètre de site patrimonial remarquable prend en compte les forts enjeux patrimoniaux de la ville et la densité du bâti ancien dans le tissu urbain existant. Les secteurs en forte mutation permettant à la ville la reconquête de zones artisanales et industrielles n'ont pas été inclus dans le périmètre. Ces espaces en mutation participent à la construction de la ville contemporaine mais ne présente pas d'enjeux liés aux caractéristiques de la ville ancienne. Il a également été fait le choix de ne pas inclure des quartiers ayant déjà beaucoup muté et dans lesquels un grand nombre de bâti récent ont d'ores et déjà transformé la ville ancienne, comme le quartier de la gare.

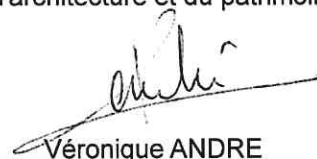
Le projet de site patrimonial remarquable s'inscrit dans une politique élargie de préservation et de mise en valeur du patrimoine à l'échelle du territoire communal et de l'agglomération. La ville met en place un projet urbain patrimonial cohérent afin de faciliter l'acceptation sociale du projet. L'ensemble des périmètres des abords des monuments historiques sont retravaillés. Les 17 périmètres des monuments présents dans le site patrimonial remarquable suivront les limites du futur SPR et des PDA ont été réalisés autour des édifices situés en dehors du site patrimonial remarquable.

Le travail aujourd'hui présenté a été élaboré conjointement entre la ville de Lannion, les services de l'État DRAC/UDAP et la Communauté d'Agglomération LTC (Lannion Trégor Communauté), ainsi la convergence de tous les acteurs vers un même objectif de préservation et de valorisation du patrimoine et de l'identité de la ville, ont permis d'élaborer le périmètre de site patrimonial remarquable.

Conjointement, des permanences architecturales de l'UDAP sont tenues régulièrement depuis 2016 en mairie pour accompagner et conseiller les demandeurs dans la définition de leurs projets ainsi que la ville dans l'ensemble de ces projets.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'émet un avis très favorable au projet qui présente l'ensemble des attendus requis pour la mise en œuvre d'un Site Patrimonial Remarquable sur la ville de Lannion.

L'architecte des Bâtiments de France  
Adjointe au chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine



Véronique ANDRE